

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 87**20 février 1996****SOMMAIRE**

Base H International S.A., Luxembg	pages 4130, 4131	Finstahl S.A.H., Luxembourg	4152, 4153
BIL Delta Fund, Sicav, Luxembourg	4130	Fintourist S.A., Luxembourg	4153, 4154
Brasserie Nationale, S.à r.l., Bascharage	4133	Flin S.A., Luxembourg	4155
CAE Industries (Luxembourg) S.A., Luxembg	4131, 4133	Floril Investissements S.A., Luxembourg	4156
Cap Volmac S.A., Luxembourg	4133, 4134	For You, S.à r.l., Luxembourg	4155
C.C.M. (Luxembourg) S.A., Luxembourg	4134	Furton Investments S.A., Luxembourg	4156
C.E.D., Compagnie d'Etudes et de Développement S.A., Luxembourg	4138, 4139	Garance S.A.H., Luxembourg	4156, 4157
Channel Private Holding S.A., Luxembourg	4134	Gardenia Blu, S.à r.l., Luxembourg	4151
Chem-Tec Holding S.A., Luxembourg	4135	Gendrent Holding S.A., Luxembourg	4158
Cimarc-Cie Internationale des Montagnes de l'Arc S.A., Luxembourg	4135, 4136	General Traders, S.à r.l., Dudelange	4157
Cobalux, S.à r.l., Senningen	4136, 4137	GFT Finance S.A.H., Luxembourg	4158, 4159
Coiffure Nosbusch, S.à r.l., Luxembourg	4134	GIT International S.A., Luxembourg	4159, 4160
Coiffure Raison et Mathias, S.à r.l., Luxembourg	4135	Global Bond Management S.A., Luxembourg	4161
Compagnie de Participations S.A., Luxembg	4139, 4140	Golf Services S.A., Luxembourg	4164
Compagnie Interafricaine d'Investissements S.A., Luxembourg	4138	GT Bijoux, S.à r.l., Dudelange	4157, 4158
Connectcom, S.à r.l., Luxembourg	4141	Harmony Gold Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	4161, 4162
Connect, S.à r.l., Luxembourg	4139	H.B.G., Haunstettner Beteiligung Gesellschaft S.A., Luxembourg	4163
Corbet S.A., Luxembourg	4141	Henderson International Luxembourg S.A., Senningerberg	4155
Cordigame S.A., Luxembourg	4142	Hilos S.A., Luxembourg	4160
Cotrimo S.A., Luxembourg	4142	Hoka, S.à r.l., Huncherange	4164
(Max) Crescentini, S.à r.l. et Cie, Esch-sur-Alzette	4142	IGD, Internationale de Gestion et de Développement S.A., Luxembourg	4166
Denare S.A., Strassen	4142	Intérieur et Décoration, S.à r.l., Luxembourg	4165
Ecopar S.A., Luxembourg	4143	International Clothing Holding S.A., Luxembourg	4165
E.M.I. Advisory Company S.A., Luxembourg	4143	International Vrac Distribution, Esch-sur-Alzette	4165
Epicerie O Areias, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	4142	ISPC S.A., Esch-sur-Alzette	4165
Espirito Santo Property Holding S.A., Luxbg	4143, 4145	Kellen et Cie, S.e.n.c., Mersch	4161
Ets Bourgeois, S.à r.l., Foetz	4150, 4151	Kodifont Luxembourg S.A., Luxembourg	4166
Ets Neu, Succ. Jean-Marie Arens, S.à r.l., Luxembg	4145	Konsbruck's British House S.A., Luxembourg	4167
Ets Reckinger & Fils, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	4142	Krystyna, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	4167
Eufin S.A., Luxembourg	4146, 4147	Leplatex-Verein Holding S.A., Luxembourg	4166
Eurimex S.A., Luxembourg	4148	Living, S.à r.l., Luxembourg	4165
Eurodev Holding Corporation S.A., Luxembourg	4145	Lux-Garantie S.A., Luxembourg	4174
Eurofinancière Mécanique et Aéronautique S.A., Luxembourg	4148, 4149	Lux-Pension S.A. Holding, Luxembourg	4174
Eurofood, S.à r.l., Dudelange	4154	New Decors, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	4167, 4168
European Informatics Center, S.à r.l., Steinfort	4154	Nicoba S.A., Luxembourg	4168
European Trust Services (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	4137, 4147, 4164	Organic Management S.A., Luxembourg	4169, 4170
Eurosanté S.A., Luxembourg	4154	Organic Media, S.à r.l., Luxembourg	4170, 4171
Ezra's Investment & Development Corporation S.A., Luxembourg	4162, 4163	Pec Holding S.A., Luxembourg	4171, 4172
Fargo Luxembourg S.A., Luxembourg	4155	Pirelli & C. Luxembourg S.A., Luxembourg	4172
Faris Holding S.A., Luxembourg	4147	Shiptrans Development S.A., Luxembourg	4174, 4176
Ferox Invest S.A., Luxembourg	4149	Socofin S.A., Luxembourg	4173
		(Le) Trente, S.à r.l., Luxembourg	4167

BIL DELTA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.235.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 29 novembre 1995 a renouvelé le mandat d'administrateur de Messieurs Jean Krier, Frank Wagener, Pierre-Marie Valenne, Philippe Haquenne et Marc Wolter pour une période d'un an.

Elle a également appelé aux fonctions d'administrateur pour la même période d'un an, Messieurs André Roelants, Jean Bodoni, François Pauly et Jean Danckaert.

Pour BIL DELTA FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 90, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41888/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

BASE H INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.368.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Gérard Leucit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BASE H INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 11 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 455 du 10 octobre 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire, Madame Annick Leenaerts, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Première réduction du capital à concurrence de quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinq dollars des Etats-Unis (94.805,- USD), pour le ramener d'un million de dollars des Etats-Unis (1.000.000,- USD) à neuf cent cinq mille cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis (905.195,- USD), par absorption de la perte cumulée au 31 décembre 1994 à concurrence de quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinq dollars des Etats-Unis (94.805,- USD).

2.- Deuxième réduction de capital à concurrence de huit cent quarante-cinq mille cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis (845.195,- USD), pour le ramener du montant existant à l'issue de l'adoption du point 1 du présent ordre du jour à soixante mille dollars des Etats-Unis (60.000,- USD), par remboursement aux actionnaires d'un montant de huit cent quarante-cinq mille cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis (845.195,- USD).

3.- Suppression de la valeur nominale des actions.

4.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante mille dollars des Etats-Unis (60.000,- USD), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire une première fois le capital à concurrence de quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinq dollars des Etats-Unis (94.805,- USD), pour le ramener d'un million de dollars des Etats-Unis (1.000.000,- USD) à neuf

cent cinq mille cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis (905.195,- USD), par absorption de la perte cumulée au 31 décembre 1994 à concurrence de quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinq dollars des Etats-Unis (94.805,- USD).

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence de la perte cumulée au 31 décembre 1994 par le bilan établi au 31 décembre 1994.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire une seconde fois le capital à concurrence de huit cent quarante-cinq mille cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis (845.195,- USD), pour le ramener du montant existant à l'issue de l'adoption de la première résolution à soixante mille dollars des Etats-Unis (60.000,- USD), par remboursement aux actionnaires d'un montant de huit cent quarante-cinq mille cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis (845.195,- USD), sous réserve des dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à soixante mille dollars des Etats-Unis (60.000,- USD), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lahyr, A. Leenaerts, P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 87S, fol. 57, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 décembre 1995.

G. Lecuit.

(41879/220/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

BASE H INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.368.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 décembre 1995.

G. Lecuit.

(41880/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

CAE INDUSTRIES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.378.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CAE INDUSTRIES (LUXEMBOURG) S.A., R.C. n° B 40.378, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 453 du 9 octobre 1992.

Les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par le même notaire en date du 30 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial de 1993, page 15349 et suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 173 du 3 mai 1994.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Teunis Christiaan Akkerman, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Christophe Davezac, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix-huit millions six cent vingt-deux mille quatre cent soixante-huit actions d'une valeur nominale de deux dollars US trente-six cents chacune, représentant l'intégralité du capital social de quarante-trois millions neuf cent quarante-neuf mille vingt-cinq dollars US, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présente, portant les signatures du mandataire des actionnaires tous représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'exercice social pour l'établir du 1^{er} avril de chaque année au 31 mars de l'année suivante.

L'exercice en cours commencé le 1^{er} janvier 1995 se terminera le 31 mars 1996.

2.- Modification subséquente de l'article 18 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la société pour l'établir du 1^{er} avril de chaque année au 31 mars de l'année suivante.

L'exercice en cours commencé le 1^{er} janvier 1995 se terminera le 31 mars 1996.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 18, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 18. Premier paragraphe.** L'année sociale commence le premier avril de chaque année et finit le trente et un mars de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

English translation of the preceding text:

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the seventh of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation CAE INDUSTRIES (LUXEMBOURG) S.A., R.C. No. 40.378, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Mersch, dated May 13th, 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No. 453 of October 9th, 1992.

The Articles of Incorporation have been amended by one deed of the same notary, dated March 30th, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations from 1993, page 15349 and by one deed of the under-signed notary dated March 18th, 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No. 173 of May 3rd, 1994.

The meeting begins at eleven a.m., Mr Teunis Christiaan Akkerman, economic counsel, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Christophe Davezac, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the eighteen million six hundred and twenty-two thousand four hundred and sixty-eight shares with a par value of two US dollars thirty-six cents each, representing the total capital of forty-three million nine hundred and forty-nine thousand twenty-five US Dollars, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1.- Change of the financial year to fix it from the first of April of each year to the 31st of March of the following year.

The current financial year which began on January 1st, 1995 will finish on March 31st, 1996.

2.- Subsequent amendment of Article 18 of the Articles of Incorporation.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that the meeting was regularly constituted, the meeting debated on the agenda and passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolves to change the financial year of the company to fix it from the first of April of each year to the thirty-first of March of the following year.

The current financial year which began on January 1st, 1995 will finish on March 31st, 1996.

Second resolution

Following the preceding resolution, Article 18, first paragraph, of the Articles of Incorporation, is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 18. First paragraph.** The business year begins on April 1st of each year and ends on March 31st of the following year.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven thirty a.m.

In faith of which, We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: T.C. Akkerman, C. Davezac, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 87S, fol. 98, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(41892/230/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

CAE INDUSTRIES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.378.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 7 décembre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(41893/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

**BRASSERIE NATIONALE, Société à responsabilité limitée,
(anc. BRASSERIE FUNCK-BRICHER ET BOFFERDING).**

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 12.950.

EXTRAIT

Suite aux cessions de parts sociales sous seing privé effectuées lors d'une assemblée générale extraordinaire le 19 décembre 1995, le capital de la société se répartit comme suit:

BRANAT, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Bascharage, 2, boulevard J. F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 12.949, détenant quatre mille six cent soixante-trois parts	4.663
COMOVA, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 28.471, détenant quatre mille six cent soixante-trois parts	4.663
SOBRASS et Cie, société en commandite par actions, ayant son siège social à Bascharage, 2, boulevard J. F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 46.411, détenant mille huit cent soixante-six parts	1.866
M. Thierry Glaesener, ingénieur MBA, et son épouse Mme Marie-Françoise Lentz, sans état particulier, demeurant à Luxembourg, détenant trois mille sept cent trente et une parts	3.731
M. Georges M. Lentz jr, diplômé BBA, demeurant à Luxembourg, détenant trois mille sept cent trente et une parts	3.731
Total: dix-huit mille six cent cinquante-quatre parts sociales	18.654

Pour la gérante
BRANAT, S.à r.l.
T. Glaesener

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995, vol. 301, fol. 68, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

(41891/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

CAP VOLMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 1A, rue Christophe Plantin.

R. C. Luxembourg B 42.610.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 janvier 1994 a accepté la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur P. Bolhuis avec effet au 1^{er} janvier 1994. L'assemblée a également décidé de réduire le nombre des administrateurs de 4 à 3.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 96, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41894/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

CAP VOLMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 1A, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 42.610.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 juin 1995 a accepté la démission de leurs fonctions d'administrateur de Monsieur E. Bride, avec effet au 2 novembre 1994 et de Monsieur H. den Braven, avec effet au 27 janvier 1995. L'assemblée a nommé comme administrateurs Monsieur R. Ducoffre, demeurant 100, rue du Grand Feu, B-5004 Namur, et Monsieur A. Berrens, demeurant Res. Beatrijs 61, B-3300 Tienen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 96, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41895/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 45, rue N.S. Pierret.
R. C. Luxembourg B 46.996.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 22 décembre 1995

Le Conseil d'Administration constate qu'en date de ce jour, par un versement de LUF 312.000,- l'actionnaire C.C.M. CORPORATE CONSULTING AND MANAGEMENT LIMITED a intégralement libéré ses 1.248 actions, souscrites à la constitution en date du 14 mars 1994 de façon que le capital souscrit de LUF 1.250.000 est dorénavant libéré à concurrence de 100%.

Pour extrait sincère et conforme
C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41898/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

CHANNEL PRIVATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.

Extrait des résolutions adoptées en date du 27 décembre 1995, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société

- La démission de Heike Müller et Alain Noullet en tant qu'administrateurs de la société a été acceptée. Décharge leur est donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
- Etant donné que le nombre d'administrateur reste, malgré ces démissions, supérieur au nombre minimum requis par la loi et les statuts, il a été décidé de ne pas nommer de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Pour extrait sincère et conforme
CHANNEL PRIVATE HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41901/751/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

COIFFURE NOSBUSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

Assemblée générale extraordinaire

Se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire aujourd'hui, le 21 décembre 1995 les associés suivants:

1. Monsieur Ferdinand Nosbusch, maître-coiffeur, demeurant à L-5685 Dalheim, 17, Suebelwé,
2. Madame Dagmar Muller, indépendante, épouse de Monsieur Ferdinand Nosbusch, demeurant à L-5685 Dalheim, 17, Suebelwé,
3. Madame Danielle Wagner, employée privée, épouse de Monsieur Germain Martin, demeurant à L-2561 Luxembourg, 63, rue de Strasbourg.

Les associés ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la société COIFFURE NOSBUSCH, S.à r.l., avec siège à L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare, ont pris, à l'unanimité des voix, la décision suivante:

Les associés ont décidé de changer l'adresse du siège à L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

Ainsi fait à Luxembourg, le 21 décembre 1995.

F. Nosbusch D. Nosbusch-Muller D. Wagner

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 86, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41911/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

CHEM-TEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.776.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour CHEM-TEC HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

(41902/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

CHEM-TEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.776.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 1995, le mandat des administrateurs, MM. Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann et Mme Birgit Mines-Honneff, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour CHEM-TEC HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41903/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

COIFFURE RAISON ET MATHIAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 17, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 16.671.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1995, vol. 301, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41912/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

CIMARC-CIE INTERNATIONALE DES MONTAGNES DE L'ARC, Société Anonyme en liquidation.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.345.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

CIMARC-CIE INTERNATIONALE DES MONTAGNES DE L'ARC
Société Anonyme en liquidation

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

(41904/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

CIMARC-CIE INTERNATIONALE DES MONTAGNES DE L'ARC, Société Anonyme en liquidation.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.345.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

CIMARC-CIE INTERNATIONALE DES MONTAGNES DE L'ARC
Société Anonyme en liquidation

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

(41905/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

CIMARC-CIE INTERNATIONALE DES MONTAGNES DE L'ARC, Société Anonyme en liquidation.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.345.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

CIMARC-CIE INTERNATIONALE DES MONTAGNES DE L'ARC
Société Anonyme en liquidation
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(41906/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

CIMARC-CIE INTERNATIONALE DES MONTAGNES DE L'ARC, Société Anonyme en liquidation.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.345.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

CIMARC-CIE INTERNATIONALE DES MONTAGNES DE L'ARC
Société Anonyme en liquidation
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(41907/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

CIMARC-CIE INTERNATIONALE DES MONTAGNES DE L'ARC, Société Anonyme en liquidation.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.345.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 1995, la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, a été nommée commissaire-vérificateur.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour CIMARC-CIE INTERNATIONALE DES MONTAGNES DE L'ARC
Société Anonyme en liquidation
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41908/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

COBALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6961 Senningen, 22, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 40.858.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. TOSAM GROUP BUSINESS S.A., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Medjdoub Chani, juriste-fiscaliste, demeurant à Luxembourg;

2. Monsieur Medjdoub Chani, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée COBALUX, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.858, constituée sous la dénomination E2A, S.à r.l., suivant acte notarié, en date du 7 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 522 du 12 novembre 1992 et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 26 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 410 du 9 septembre 1993.

2.- Cession de parts:

a) La société TOSAM GROUP BUSINESS S.A., préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Monsieur Aldo Baldelli, employé privé, demeurant à Thionville (France), ici présent et ce acceptant, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales.

La cession de parts a lieu au prix de vingt mille francs (20.000,-), montant que la cédante déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

b) Monsieur Medjdoub Chani, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Monsieur Aldo Baldelli, employé privé, demeurant à Thionville (France), ici présent et ce acceptant, une (1) part sociale.

La cession de parts a lieu au prix de mille cinq cents francs (1.500,-), montant que le cédant déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et elle aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, les cédants mettent et subrogent la cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Ensuite, l'associé unique, à savoir Monsieur Aldo Baldelli, prénommé, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé actuel déclare donner son accord aux cessions de parts ci-avant documentées.

Deuxième résolution

Suite aux cessions de parts ci-avant constatées, l'associé décide de modifier l'article 6 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites par Monsieur Aldo Baldelli, employé privé, demeurant à Thionville (France).»

Troisième résolution

L'associé accepte la démission de Monsieur Laurini, employé privé, demeurant à Volmerange-les-Mines (France), de sa fonction de gérant de la société et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Est nommé comme nouveau gérant pour une durée indéterminée, à savoir Monsieur Aldo Baldelli, prénommé, avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Cinquième résolution

L'associé décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-6961 Senningen, 22, rue du Château, de sorte que l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Senningen.»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Chani, A. Baldelli, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 87S, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 décembre 1995.

G. Lecuit.

(41909/220/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

COBALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6961 Senningen, 22, rue du Château.

R. C. Luxembourg B 40.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 décembre 1995.

G. Lecuit.

(41910/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. C.E.C., COMPAGNIE EUROPEENNE DE CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 33.065.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

R. P. Pels.

(41915/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

COMPAGNIE INTERAFRICAIN D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme en liquidation.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 15.106.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 474, fol. 77, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

(41916/280/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

C.E.D., COMPAGNIE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 48.485.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT, en abrégé C.E.D., avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 48.485, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 juillet 1994, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 493 du 30 novembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juillet 1995, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 512 du 6 octobre 1995 et en date du 25 octobre 1995, en voie de publication.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à Ans (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 1.250.000,- LUF, pour le porter de son montant actuel de 3.750.000,- LUF à 5.000.000,- LUF, par la création et l'émission de 1.250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune. Souscription et libération des actions nouvellement créées.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les trois mille sept cent cinquante (3.750) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trois millions sept cent cinquante mille francs (3.750.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de trois millions sept cent cinquante mille francs (3.750.000,- LUF) à cinq millions de francs (5.000.000,- LUF), par la création et l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Souscription et libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvellement créées ont été entièrement souscrites par la société anonyme LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore,

ici représentée par Monsieur Alexis Kamarowsky, préqualifié.

Les mille deux cent cinquante (1.250) actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq millions de francs (5.000.000,- LUF), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à quarante mille francs (40.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kamarowsky, F. Cannizzaro, J.-M. Debaty, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 87S, fol. 72, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995. P. Frieders.
(41913/212/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

C.E.D., COMPAGNIE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 48.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

P. Frieders.

(41914/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

CONNECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.641.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ

Signature

(41919/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.962.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le onze décembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg section B numéro 28.962, constituée suivant acte reçu le 4 octobre 1988, publié au Mémorial C, numéro 331 du 17 décembre 1988; dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- le 16 juin 1989, publié au Mémorial C, numéro 330 du 14 novembre 1989;
- le 27 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 199 du 14 mai 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Michon, dirigeant de sociétés, demeurant à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Martine Bockler-Kapp, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires et obligataires présents ou représentés et le nombre d'actions et d'obligations qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui restera annexée, signée ne varietur, au présent acte ainsi que les procurations pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 150.000 (cent cinquante mille) actions représentant l'intégralité du capital social, ainsi que les 396.460 (trois cent quatre-vingt-seize mille quatre cent soixante) obligations représentant

l'intégralité de l'emprunt obligataire convertible, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Réduction de la valeur nominale des actions de CHF 100,- à CHF 40,- chacune et réduction simultanée du capital social de son montant actuel de CHF 15.000.000,-, libéré à concurrence de 40 % à CHF 6.000.000,-, libéré intégralement.

2.- Modification de la valeur nominale des obligations convertibles de son montant actuel de CHF 100,- à CHF 20,-, de sorte que l'emprunt obligataire convertible privé de CHF 39.646.000,-, sera représenté par 1.982.300 obligations convertibles d'une valeur nominale de CHF 20,- chacune.

3.- Modification du rapport de conversion comme suit:

Les obligations sont convertibles dans le rapport de deux obligations pour une action Compagnie de Participations.

4.- Augmentation du capital social à concurrence de CHF 13.800.000,-, par la conversion de 690.000 obligations convertibles de CHF 20,- chacune en vue de le porter de CHF 6.000.000,- à CHF 19.800.000,-, par l'émission de 345.000 actions nouvelles de CHF 40,- chacune.

5.- Attribution des 345.000 actions nouvelles aux obligataires et fixation de la date à partir de laquelle les nouvelles actions jouissent des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

6.- Annulation, pour autant que de besoin, du pouvoir conféré au conseil d'administration, le 27 novembre 1991 à augmenter le capital social à CHF 150.000.000,-.

7.- Autorisation à conférer au conseil d'administration par voie de modification statutaire (article 5) à augmenter le capital social à CHF 35.000.000,-.

8.- Modification des premier et troisième alinéas de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à CHF 19.800.000,- (dix-neuf millions huit cent mille francs suisses), représenté par 495.000 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille) actions d'une valeur nominale de CHF 40,- (quarante francs suisses) chacune.»

«**Art. 5. Troisième alinéa.** A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé pendant la durée maximale permise par la loi, s'élevant à CHF 35.000.000,- (trente-cinq millions de francs suisses).»

9.- Engagement des actionnaires de se réunir en assemblée générale extraordinaire dès l'approbation des comptes annuels au 30 septembre 1995, en vue de procéder à une réduction de capital par absorption des pertes.

Ces faits exposés reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire la valeur nominale des actions de CHF 100,- (cent francs suisses) à CHF 40,- (quarante francs suisses) chacune et réduction simultanée du capital social de son montant actuel de CHF 15.000.000,- (quinze millions de francs suisses), libéré à concurrence de 40 % (quarante pour cent) à CHF 6.000.000,- (six millions de francs suisses), libéré intégralement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le montant de la valeur nominale des obligations convertibles, actuellement de CHF 100,- (cent francs suisses), pour la ramener à CHF 20,- (vingt francs suisses), de telle sorte que l'emprunt obligataire convertible privé de CHF 39.646.000,- (trente-neuf millions six cent quarante-six mille francs suisses), sera dorénavant représenté par 1.982.300 (un million neuf cent quatre-vingt-deux mille trois cents) obligations convertibles d'une valeur nominale de CHF 20,- (vingt francs suisses) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le rapport de conversion comme suit:

Les obligations sont convertibles dans le rapport de deux obligations pour une action Compagnie de Participations.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de CHF 13.800.000,- (treize millions huit cent mille francs suisses), par la conversion de 690.000 (six cent quatre-vingt-dix mille) obligations convertibles de CHF 20,- (vingt francs suisses) chacune en vue de le porter de CHF 6.000.000,- (six millions de francs suisses) à CHF 19.800.000,- (dix-neuf millions huit cent mille francs suisses), par l'émission de 345.000 (trois cent quarante-cinq mille) actions nouvelles de CHF 40,- (quarante francs suisses) chacune.

L'existence de l'émission de l'emprunt convertible et de sa souscription a été prouvée au notaire instrumentant, ainsi que sa libération par les créanciers obligataires.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'attribuer les 345.000 (trois cent quarante-cinq mille) actions nouvelles aux obligataires et de fixer la date à partir de laquelle les nouvelles actions jouissent des mêmes droits et avantages que les actions existantes au 1^{er} octobre 1995.

Les déclarations de demandes de conversion effectuées par les obligataires sont faites par les mandataires en vertu des pouvoirs contenus dans les procurations susmentionnées.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'annuler le pouvoir conféré au conseil d'administration le 27 novembre 1991, d'augmenter le capital social jusqu'à CHF 150.000.000,- (cent cinquante millions de francs suisses).

Septième résolution

L'assemblée décide par voie de modification statutaire (article 5), d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social jusqu'à CHF 35.000.000,- (trente-cinq millions de francs suisses).

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les premier et troisième alinéas de l'article 5 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à CHF 19.800.000,- (dix-neuf millions huit cent mille francs suisses), représenté par 495.000 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille) actions d'une valeur nominale de CHF 40,- (quarante francs suisses) chacune.»

«**Art. 5. Troisième alinéa.** A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé pendant la durée maximale permise par la loi, s'élevant à CHF 35.000.000,- (trente-cinq millions de francs suisses).»

Neuvième résolution

Les actionnaires s'engagent à se réunir en assemblée générale extraordinaire dès l'approbation des comptes annuels au 30 septembre 1995, en vue de procéder à une réduction de capital par absorption des pertes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois millions sept cent vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: O. Michon, M. Bockler-Kapp, M. Delfosse, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 87S, fol. 83, case 5. – Reçu 3.511.824 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

M. Elter.

(41917/210/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

M. Elter.

(41918/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

CONNECTCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.789.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ

Signature

(41920/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

CORBET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 12.897.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour CORBET S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(41921/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

CORDIGAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 38.069.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(41922/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

COTRIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 35.289.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(41923/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

MAX CRESCENTINI, S.à r.l. & Cie, Société en commandite simple.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 23-25, rue du Canal.
R. C. Luxembourg B 5.246.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(41924/208/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

DENARE S.A., Société Anonyme

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 17.841.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 septembre 1995

Composition du Conseil d'Administration

- Monsieur Paul Lux, ingénieur commercial, demeurant à Strassen, 20, rue de la Solidarité,
- Madame Véronique Eber, sans état particulier, demeurant à Bièrges (Belgique), 125, rue d'Angoussart,
- Madame Jacqueline Heynen, employée privée, demeurant à Strassen, 20, rue de la Solidarité.

Commissaire aux comptes

- Monsieur Eric Isaac, comptable, demeurant à Moutfort, 4, Gappenhiehl.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.

Pour extrait conforme
P. Lux

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 92, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.
(41925/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

EPICERIE O AREIAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 14, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 43.226.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 1995, vol. 301, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41928/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

ETS RECKINGER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 98, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 11.032.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 1995, vol. 301, fol. 64, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41934/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

ECOPAR S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.180.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1995

1. Le siège social de la société est transféré au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. La démission de Messieurs Roland Frising, Dirk Van Reeth et Gérard Birchen en tant qu'Administrateurs est acceptée. Monsieur Guy Glesener, Conseiller Juridique, demeurant au 133, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant au 70, rue de Hobscheid, Steinfort et Monsieur Yves Wallers, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant au 20, rue Jean Melsen, L-9142 Burden, sont nommés administrateurs en leur remplacement. Le mandat des Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.
3. La démission de Monsieur Roger Petry en tant que commissaire aux comptes est acceptée. Monsieur Edmond Ries, expert comptable, demeurant au 3, rue du Parc, Bertrange, est nommé commissaire aux comptes en son remplacement. Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

Pour ECOPAR S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 90, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41926/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

E.M.I. ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.789.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 18 December, 1995

- The co-option of Mr Simon Holdsworth as a Director in replacement of Mr Philip E. Beaven, resolved on 6 September, 1995, is ratified.
- Messrs Didier Miqueu, Hans-Dieter Runte, Simon Holdsworth, Jan Verhaeghe and Mrs Rosario Martin Cabiedes are re-elected as Directors for a new term of three years, ending at the Annual General Meeting of 1998.
- COOPERS & LYBRAND, Luxembourg are re-elected as the Statutory Auditor for a new term of three years, ending at the Annual General Meeting of 1998.

Certified true extract
For E.M.I. ADVISORY COMPANY S.A.
KREDIETRUST S.A.

J. Vanden Bussche A. Schmit
Premier Fondé de Pouvoir Premier Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41927/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

ESPIRITO SANTO PROPERTY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.751.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ESPIRITO SANTO PROPERTY HOLDING S.A., avec siège social à L-2960 Luxembourg, 11 rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 28 du 27 janvier 1992, modifiée suivant deux actes reçus par le notaire Marthe Thyès-Walch, prénommé, en date du 21 novembre 1991, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 199 du 14 mai 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, prénommé, en date du 20 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 180 du 7 mai 1994, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 37.751.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Differdange, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Marc Scherrer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de ECU 35.000.000,- pour le porter de son montant actuel de ECU 70.000.000,- à ECU 105.000.000,- par l'émission de 3.500.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de ECU 10,- chacune.

2. Souscription et libération des 3.500.000 actions nouvelles par apports en espèces.

3. Augmentation du capital autorisé de ECU 100.000.000,- pour le porter de son montant actuel de ECU 100.000.000,- à ECU 200.000.000,- et autorisation à donner au Conseil d'Administration de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques et de fixer toutes les conditions relatives à l'augmentation de capital.

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-cinq millions d'unités de compte européennes (ECU 35.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de soixante-dix millions d'unités de compte européennes (ECU 70.000.000,-) à cent cinq millions d'unités de compte européennes (ECU 105.000.000,-), par la création et l'émission de trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix unités de compte européennes (ECU 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée, l'actionnaire majoritaire, ESPIRITO SANTO RESOURCES LIMITED, ayant son siège social à Nassau (Bahamas), l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue ESPIRITO SANTO RESOURCES LIMITED, prénommée, ici représentée par Monsieur Claude Hermes, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 décembre 1995, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui, laquelle intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de dix unités de compte européennes (ECU 10,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq millions d'unités de compte européennes (ECU 35.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé à concurrence de cent millions d'unités de compte européennes (ECU 100.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent millions d'unités de compte européennes (ECU 100.000.000,-) à deux cents millions d'unités de compte européennes (ECU 200.000.000,-) et d'autoriser le conseil d'administration à réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques et à fixer toutes les conditions relatives à l'augmentation de capital.

Quatrième résolution

Comme suite de l'augmentation du capital social et de l'augmentation du capital autorisé, l'article trois des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent cinq millions d'unités de compte européennes (ECU 105.000.000,-), représenté par dix millions cinq cent mille (10.500.000) actions de dix unités de compte européennes (ECU 10,-) chacune, intégralement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-quinze millions d'unités de compte européennes (ECU 95.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent cinq millions d'unités de compte européennes (ECU 105.000.000,-) à deux cents millions d'unités de compte européennes (ECU 200.000.000,-), le cas échéant par l'émission de neuf millions cinq cent mille (9.500.000) actions de dix unités de compte européennes (ECU 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de treize millions six cent mille francs luxembourgeois (LUF 13.600.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évalué à un milliard trois cent vingt-trois millions trois cent cinquante-trois mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 1.323.353.500,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J.-R. Bartolini, M. Scherrer, C. Hermes, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 88S, fol. 5, case 12. – Reçu 13.214.619 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995. E. Schlessler.
(41929/227/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

ESPIRITO SANTO PROPERTY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.751.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995. E. Schlessler.
(41930/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

EURODEV HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 29.221.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 décembre 1995 que Monsieur Mauro Bottiroli, employé de commerce, demeurant 22, rue Le Corbusier à Genève (Suisse), a été élu Administrateur en remplacement de Monsieur Balz Voellmin, démissionnaire.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 90, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41938/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

ETS NEU, SUCC. JEAN-MARIE ARENS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.034.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ
Signature

(41933/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

EUFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.888.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize décembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUFIN S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.888, constituée suivant acte reçu le 20 avril 1995 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, numéro 356 du 31 juillet 1995 et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 15 septembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 592 du 21 novembre 1995.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant à Howald.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Betty Prudhomme, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence et les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 6.240.000 (six millions deux cent quarante mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de ITL 18.480.000.000,- (dix-huit milliards quatre cent quatre-vingts millions de liras italiennes) par émission de 308.000 (trois cent huit mille) actions nouvelles de ITL 60.000,- (soixante mille liras italiennes) chacune, émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de ITL 12.320.000.000,- (douze milliards trois cent vingt millions de liras italiennes), le tout à libérer intégralement en numéraire.

2. Souscription des actions ainsi émises moyennant la renonciation au droit préférentiel de souscription relatif à cette augmentation en numéraire et libération effective.

3. Modification afférente de l'article trois des statuts, alinéas un et cinq.

4. Nomination de Messieurs Donato Cortesi et Cyrille Voser en qualité de nouveaux administrateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ITL 18.480.000.000,- (dix-huit milliards quatre cent quatre-vingts millions de liras italiennes) pour le porter de son montant actuel de ITL 374.400.000.000,- (trois cent soixante-quatorze milliards quatre cents millions de liras italiennes) à ITL 392.880.000.000,- (trois cent quatre-vingt-douze milliards huit cent quatre-vingts millions de liras italiennes), par la création, l'émission et la souscription de 308.000 (trois cent huit mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 60.000,- (soixante mille liras italiennes) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de ITL 12.320.000.000,- (douze milliards trois cent vingt millions de liras italiennes).

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires de EUFIN S.A. ont renoncé totalement ou partiellement à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 308.000 actions nouvellement émises:

- la société ARAB BANKING CORPORATION (B.S.C.), ayant son siège social établi à Manama Bahrain, à concurrence de 150.000 (cent cinquante mille) actions;
- la société FINDIM INVESTMENTS S.A., ayant son siège social établi au Gradinata Forghée 2, CH-6900 Massagno, Suisse, à concurrence de 150.000 (cent cinquante mille) actions;
- la société BANQUE PICTET & CIE, ayant son siège social établi à 29, boulevard Georges-Favon, CH-1211 Genève 11, Suisse, à concurrence de 8.000 (huit mille) actions.

Souscription - Libération

Ensuite les sociétés ARAB BANKING CORPORATION (B.S.C.), FINDIM INVESTMENTS S.A. et BANQUE PICTET & CIE, prédésignées, ici représentées en vertu de procurations ci-annexées, ont déclaré souscrire les 308.000 actions nouvelles comme dit ci-avant et les libérer intégralement ainsi que le montant de la prime d'émission de ITL 12.320.000.000,- (douze milliards trois cent vingt millions de liras italiennes), chacun proportionnellement à sa souscription, moyennant des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme EUFIN S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de ITL 30.800.000.000,- (trente milliards huit cents millions de liras italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier et le cinquième alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à ITL 392.880.000.000,- (trois cent quatre-vingt-douze milliards huit cent quatre-vingts millions de lires italiennes), représenté par 6.548.000 (six millions cinq cent quarante-huit mille) actions d'une valeur nominale de ITL 60.000,- (soixante mille lires italiennes) chacune.»

«**Art. 3. Cinquième alinéa.** Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de ITL 207.120.000.000,- (deux cent sept milliards cent vingt millions de lires italiennes) pour le porter de son montant actuel de ITL 392.880.000.000,- (trois cent quatre-vingt-douze milliards huit cent quatre-vingts millions de lires italiennes) à ITL 600.000.000.000,- (six cents milliards de lires italiennes), le cas échéant par l'émission de 3.452.000 (trois millions quatre cent cinquante-deux mille) actions d'une valeur nominale de ITL 60.000,- (soixante mille lires italiennes) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs de la société pour un même terme que ceux actuellement en fonction:

- a) Monsieur Donato Cortesi, administrateur de sociétés, demeurant à Vezia, Suisse,
- b) Monsieur Cyrille Voser, administrateur de sociétés, demeurant à Zurich, Suisse.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six millions cinq cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Schlessler, A. Renard, B. Prudhomme, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 87S, fol. 88, case 2. – Reçu 5.731.880 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

M. Elter.

(41935/210/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

EUFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

M. Elter.

(41936/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

FARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.663.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 juin 1995 que:

M. Alexis J. Joseph, homme d'affaires, demeurant à Panama, a été coopté comme administrateur de la société, en remplacement de Madame Lela Zygouris, avocat, demeurant à Athènes, Grèce, administrateur démissionnaire.

La prochaine assemblée générale procédera à son élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 77, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41948/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 33.065.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

R. P. Pels.

(41943/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

EURIMEX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R. C. Luxembourg B 8.577.

Constituée par-devant M^e C. Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 1969, acte publié au Mémorial C, n° 183 du 29 octobre 1969, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 décembre 1969, publié au Mémorial C, n° 26 du 4 février 1970, modifiée en date du 19 décembre 1975, publié au Mémorial C, n° 68 du 5 avril 1976, modifiée le 25 juillet 1979, publié au Mémorial C, n° 258 du 12 novembre 1979, modifiée en date du 22 octobre 1984, modifiée en date du 15 décembre 1988, publié au Mémorial C, n° 96 du 12 avril 1989, modifiée en date du 8 novembre 1989, publié au Mémorial C, n° 180 du 1^{er} juin 1990.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 90, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

AFFECTATION DU RESULTAT

Réserve libre avant affectation du résultat	23.163.114
Résultat de l'exercice	16.568.309
Dividendes	- 7.000.000
Total:	32.731.423

Composition du conseil d'administration

- M. Robert Dennevald,
- Mme Maggy Friob,
- M. Alex Jacquemart,
- M. Carlo Kirsch,
- M. Henri Kirsch,
- M. Jean-Claude Tesch.

Réviseur d'entreprises

- FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(41937/507/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

EUROFINANCIERE MECANIQUE ET AERONAUTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.646.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROFINANCIERE MECANIQUE ET AERONAUTIQUE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 199 du 29 avril 1991.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Reine Bernard, employée privée, demeurant à B-Arlon, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Monique Putz, employée privée, demeurant à Bettel.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelles.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (1.380.000,- LUF) à six millions six cent trente mille francs luxembourgeois (6.630.000,- LUF), par la création de huit cent soixante-quinze (875) actions nouvelles d'une valeur nominale de six mille francs luxembourgeois (6.000,- LUF).

2. Souscription et libération intégrale en espèces des nouvelles actions.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des. voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (1.380.000,- LUF) à six millions six cent trente mille francs luxembourgeois (6.630.000,- LUF), par la création de huit cent soixante-quinze (875) actions nouvelles d'une valeur nominale de six mille francs luxembourgeois (6.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les actionnaires actuels renonçant à leur droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes:

Madame Brigitte Delaunoit, sans état, demeurant à B-6280 Loverval, 11, allée Notre-Dame de Grâce,

ici représentée par Madame Marie-Reine Bernard, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Loverval, le 12 novembre 1995,

laquelle déclare souscrire les huit cent soixante-quinze (875) actions nouvelles.

Les actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à six millions six cent trente mille francs luxembourgeois (6.630.000,-LUF), représenté par mille cent cinq (1.105) actions d'une valeur nominale de six mille francs luxembourgeois (6.000,- LUF) chacune.»

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée, s'élève approximativement à quatre-vingt-cinq mille francs (85.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-R. Bernard, M. Putz, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1995, vol. 87S, fol. 44, case 1. – Reçu 52.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 décembre 1995.

G. Lecuit.

(41939/220/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

EUROFINANCIERE MECANIQUE ET AERONAUTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 décembre 1995.

G. Lecuit.

(41940/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

FEROX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 30.157.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 février 1995

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Rosine Blomhof, et de Messieurs Marc Cywie et Benoît Colmant et leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN de son poste de commissaire aux comptes et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme nouveaux administrateurs:

- M. Adrien de Merode, administrateur de sociétés, demeurant 64, rue Théodore Eberhard à Luxembourg;
- M. Jean-Marc Thys, administrateur de sociétés, demeurant 20, op der Schlaed, L-9132 Schieren;
- M. John Turpel, administrateur de sociétés, demeurant rue de Distelfeld, 6, L-7636 Erzen;
- M. Jacques Mersch, docteur en droit, demeurant Krockelshof, L-5722 Aspelt;
- Mme Isabelle Stoffels, administrateur de sociétés, demeurant 16A, rue Etienne Dumont, CH-1204 Genève (Suisse);
qui acceptent leur mandat pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur le bilan clôturé au 30 septembre 2000.

Quatrième résolution

L'assemblée désigne M. Nico Arend, comptable, demeurant rue Feltgen, 13, L-7535 Mersch, comme nouveau commissaire aux comptes, qui accepte son mandat pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur le bilan clôturé au 30 septembre 2000.

FEROX INVEST S.A.

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 90, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41949/045/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

ETS. BOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Michel Bourgeois, commerçant, demeurant à Crauthem, 6, rue Lankert;
- 2) Monsieur Sébastien Bourgeois, étudiant, demeurant à Crauthem, 6, rue Lankert;
- 3) La société anonyme COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS, avec siège social à L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie,
ici représentée par Monsieur Henri Grethen, conseiller économique, demeurant à Esch-sur-Alzette, 14, rue Bolivar et Monsieur Antoine Seck, demeurant à Esch-sur-Alzette;
en vertu de leur qualité d'administrateurs de ladite société.
- 4) La société anonyme LUCHIM S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie,
ici représentée par Monsieur Antoine Seck, directeur général, demeurant à Esch-sur-Alzette, rue de Luxembourg et Monsieur Henri Grethen, préqualifié,
en vertu de leur qualité d'administrateurs de ladite société.

Laquelle prédite procuration, après avoir été paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent que les nommés sub 1) et 2) sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ETS. BOURGEOIS, S.à r.l., avec siège social à L-3510 Dudelange, 19, rue de la Libération, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Gloden de Grevenmacher en date du 21 avril 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 20263.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Michel Bourgeois, prédit, déclare par les présentes céder et transporter au COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A., prédit, quatre cent quatre-vingt-dix (490) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée ETS. BOURGEOIS, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de sept millions huit cent quarante mille francs (7.840.000,-), montant que Monsieur Michel Bourgeois, prédit, reconnaît par les présentes avoir reçu à raison de sept millions cent cinquante mille francs (7.105.000,-), ce dont quittance, le solde s'élevant à sept cent trente-cinq mille francs (735.000,-) étant payable le 31 mars 1996.

Deuxième résolution

Monsieur Sébastien Bourgeois, prédit, déclare par les présentes, céder et transporter au COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A. neuf (9) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée ETS. BOURGEOIS, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de cent quarante-quatre mille francs (144.000,-), montant que Monsieur Sébastien Bourgeois, prédit, reconnaît par les présentes avoir reçu à raison de cent trente mille cinq cents francs (130.500,-), ce dont quittance, le solde s'élevant à treize mille cinq cents francs (13.500,-) étant payable le 31 mars 1996.

Troisième résolution

Monsieur Sébastien Bourgeois, prédit, déclare par les présentes, céder et transporter à la société anonyme LUCHIM S.A., une (1) part sociale lui appartenant dans la société à responsabilité limitée ETS. BOURGEOIS, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de seize mille francs (16.000,-), montant que Monsieur Sébastien Bourgeois, prédit, reconnaît par les présentes avoir reçu à raison de quatorze mille cinq cents francs (14.500,-), ce dont quittance, le solde s'élevant à mille cinq cents francs (1.500,-) étant payable le 31 mars 1996.

Quatrième résolution

Suite aux prédites cessions de parts, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) La société anonyme COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A., prédit	499 parts
2) La société anonyme LUCHIM S.A., prédite	<u>1 part</u>
Total: cinq cents parts	500 parts»

Cinquième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Dudelage à L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie. Suite à ce transfert de siège, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Foetz.»

Sixième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du gérant, Monsieur Michel Bourgeois, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Sont nommés gérants:

- 1) Monsieur Henri Grethen, conseiller économique, demeurant à Esch-sur-Alzette, 14, rue Bolivar;
- 2) Monsieur Antoine Seck, directeur général, demeurant à Esch-sur-Alzette, rue de Luxembourg.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques, incombant à la société en raison de la présente assemblée générale, s'élève approximativement à vingt-huit mille francs (28.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Seck, H. Grethen, M. Bourgeois, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 1995, vol. 819, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 15 novembre 1995.

C. Doerner.

(41931/209/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

ETS. BOURGEOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

C. Doerner.

(41932/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

GARDENIA BLU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.541.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le douze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée IMMOBILIERE GARDENIA, S.à r.l., R. C. B numéro 51.484, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte de Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 460, en date du 16 septembre 1995;

ici représentée par sa gérante, Madame Luisella Moreschi, administrateur de sociétés, demeurant à Brouch/Mersch.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

– Le 28 avril 1994 a été constituée par acte de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, la société à responsabilité limitée GARDENIA BLU, S.à r.l. R. C. B numéro 47.541, dont les statuts furent publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 339 du 15 septembre 1994.

– Cette société a actuellement un capital social de treize milliards quatre cent vingt millions (ITL 13.420.000.000,-) de liras italiennes représenté par cent trente-quatre mille deux cents (134.200) parts sociales d'une valeur nominale de cent mille (ITL 100.000,-) liras italiennes chacune, entièrement libérées.

– La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des parts sociales de la société GARDENIA BLU, S.à r.l., ainsi qu'il résulte du registre des associés.

– L'activité de la société GARDENIA BLU, S.à r.l. ayant cessé, ladite associée unique prononce, par sa mandataire, la dissolution anticipée de cette société avec effet au 31 décembre 1995.

– En sa qualité de liquidatrice de ladite société GARDENIA BLU, S.à r.l., l'associé unique déclare par sa mandataire que tout le passif de cette société est réglé.

– L'associé unique précitée sera investie de tout l'actif et réglera, le cas échéant, tout passif non encore connu éventuellement à charge de la société dissoute; partant, la liquidation de la société sera à considérer comme faite et clôturée avec effet au 31 décembre 1995.

– Dans l'actif repris par l'associée unique se trouve un immeuble sis dans la périphérie de Turin, Commune de Rivoli, Fraz. Cascine Vica, d'une superficie de 12.56 mètres carrés.

– La dissolution de la société GARDENIA BLU, S.à r.l. entraîne également celle de la succursale à la Via Boezio, 16, Rome, Italie, toujours avec effet au 31 décembre 1995.

– L'associée unique donne décharge pleine et entière du gérant de la société dissoute pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la société dissoute seront conservés durant cinq ans auprès de VECO TRUST à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Moreschi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 87S, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(41960/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

FINSTAHL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 16.907.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize décembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINSTAHL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 16.907, constituée suivant acte reçu le 6 août 1979, publié au Mémorial C, numéro 257 du 9 novembre 1979, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes en date:

- du 22 mai 1990, publié au Mémorial C, numéro 423 du 19 novembre 1990;
- du 13 juin 1991, publié au Mémorial C, numéro 456 du 9 décembre 1991;
- du 11 juin 1992, publié au Mémorial C, numéro 472 du 19 octobre 1992;
- du 30 juillet 1992, publié au Mémorial C, numéro 575 du 7 décembre 1992;
- du 18 novembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 29 du 25 janvier 1994;
- du 3 août 1995, publié au Mémorial C, numéro 561 du 3 novembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marcello Ferretti, Fondé de Pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à Thionville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, demeurant à Belvaux.

Le président prie le notaire soussigné d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 2.480.000,- (deux millions quatre cent quatre-vingt mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Augmentation du capital de ITL 38.000.000.000,- pour le porter de son montant actuel de ITL 31.000.000.000,- à ITL 69.000.000.000,- par la création, l'émission et la souscription de 3.040.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 12.500,- chacune, à libérer par des versements en espèces;

- Modification y relative des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ITL 38.000.000.000,- (trente-huit milliards de liras italiennes) pour le porter de son montant actuel de ITL 31.000.000.000,- (trente et un milliards de liras italiennes) à ITL 69.000.000.000,- (soixante-neuf milliards de liras italiennes), par la création, l'émission et la souscription de 3.040.000 (trois millions quarante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 12.500,- (douze mille cinq cents liras italiennes) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et à libérer en numéraire.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires minoritaires ont renoncé à exercer leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 3.040.000 (trois millions quarante mille) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société ACCIAIERIE E FERRIERE LOMBARDE FALCK S.P.A., ayant son siège à Milano, Corso Venezia 48 (Italie).

Souscription - Libération

Ensuite ACCIAIERIE E FERRIERE LOMBARDE FALCK S.P.A., prédésignée, dûment représentée en vertu d'une des procurations précitées, a déclaré souscrire les 3.040.000 (trois millions quarante mille) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme FINSTAHL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de ITL 38.000.000.000,- (trente-huit milliards de liras italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à ITL 69.000.000.000,- (soixante-neuf milliards de liras italiennes), divisé en 5.520.000 (cinq millions cinq cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de ITL 12.500,- (douze mille cinq cents liras italiennes) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept millions quatre cent vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Ferretti, S. Citti, G. Baumann, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 87S, fol. 88, case 1. – Reçu 7.071.800 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

M. Elter.

(41950/210/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

FINSTAHL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 16.907.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

M. Elter.

(41951/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

FINTOURIST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.522.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour FINTOURIST S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(41952/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

FINTOURIST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.522.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 1995, la démission de l'administrateur, M. Fred Carotti, a été acceptée et il n'a pas été pourvu à son remplacement. De ce fait, le nombre des administrateurs a été réduit de quatre à trois.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour FINTOURIST S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41953/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

EUROFOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.833.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1995, vol. 301, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

EUROFOOD, S.à r.l.
Signature

(41941/569/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

EUROPEAN INFORMATICS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 3, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.772.

Le siège social de la société est transféré du 3, rue de Kleinbettingen, L-8436 Steinfort, au 3, route de Luxembourg, L-8440 Steinfort.

Steinfort, le 20 septembre 1995.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 1995, vol. 471, fol. 39, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41942/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

EUROSANTE S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.211.

Acte constitutif publié à la page 4852 du Mémorial C, n° 102 du 24 mars 1992.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41944/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

**EUROSANTE S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROSANTE ET CIE S.C.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.212.

Acte constitutif publié à la page 4855 du Mémorial C, n° 102 du 24 mars 1992.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41945/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

EUROSANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.212.

Acte constitutif publié à la page 4855 du Mémorial C n° 102 du 24 mars 1992.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41946/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

FARGO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 37.346.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société
en date du 28 juillet 1995 à 14.00 heures*

Délibération

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'approuver les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social 1994, se terminant le 31 décembre 1994; le total bilantaire est de LUF 5.737.191,- et le résultat se solde par un bénéfice de LUF 885.809,-;
- d'affecter le résultat de l'exercice ainsi:
 - Report à nouveau LUF 885.809,-
- d'accorder décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant l'exercice écoulé.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 15.00 heures.

Signature Signature Signature
Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41947/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

FLIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 29.761.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 13 décembre 1995, que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
- Maître Patrick Weinacht, avocat (I), demeurant à Luxembourg, a été nommé au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Madame Carine Bittler, administrateur démissionnaire.
- Maître Jacques Schroeder, avocat (I), demeurant à Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Le mandat de Maître Patrick Weinacht et de Maître Jacques Schroeder prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2001.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41954/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2633 Senningerberg, European Bank and Business Center.
R. C. Luxembourg B 28.700.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 96, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41976/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

FOR YOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1424 Luxembourg, 16, rue Duchscher.
R. C. Luxembourg B 13.762.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 1995, vol. 301, fol. 63, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41956/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

FLORIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.517.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 90, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour FLORIL INVESTISSEMENTS S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(41955/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

FURTON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 22.266.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 15 décembre 1995

1. La démission de Messieurs François-Marc Lanners et François Mesenburg et Madame Françoise Stamet et de FIN-CONTROLE S.A. respectivement en tant qu'Administrateurs et Commissaire aux Comptes est acceptée. Messieurs Alain Noullet, administrateur de sociétés, demeurant à Nospelt, Jean-François Bouchoms, administrateur de sociétés, demeurant à Lamadeleine et Alexander Helm, administrateur de sociétés, demeurant à Wolkrange (B), sont nommés nouveaux Administrateurs et Monsieur Marc Muller, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, est nommé nouveau Commissaire aux Comptes.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 1996.

2. Le siège social de la société est transféré au 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FURTON INVESTMENTS S.A.

KREDIETRUST

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41957/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

GARANACE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 46.001.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Marie-Cécile Dozin, juriste, demeurant à Steinfort, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme holding GARANCE, ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 46.001, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 82 du 5 mars 1994,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 7 décembre 1995; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I. Que le capital social de la société anonyme holding GARANCE, prédésignée, s'élève actuellement à LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur, entièrement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil d'administration, en sa réunion du 7 décembre 1995 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une première tranche de l'augmentation de capital autorisée à concurrence de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois) à LUF 30.000.000,- (trente millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV. Que le conseil d'administration a admis à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société anonyme de droit luxembourgeois FINANCIERE ETERNIT S.A., ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

V. Que les 20.000 (vingt mille) actions nouvelles ont été souscrites par la société FINANCIERE ETERNIT S.A., prédésignée, et libérées intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la société GARANCE, prédésignée, de sorte que la somme de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

VI. Que suite à la réalisation de cette première tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à LUF 30.000.000,- (trente millions de francs luxembourgeois), représenté par 30.000 (trente mille) actions sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un dix/millième du capital et disposant chacune d'une voix aux assemblées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-C. Dozin, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 87S, fol. 99, case 10. – Reçu 200.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

M. Elter.

(41958/210/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

GARANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 46.001.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

M. Elter.

(41959/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

GENERAL TRADERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 24.557.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1995, vol. 301, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41962/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

GENERAL TRADERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 24.557.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 1995, vol. 301, fol. 36, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41963/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

GT BIJOUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 45.123.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1995, vol. 301, fol. 66, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41970/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

GT BIJOUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 45.123.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 1995, vol. 301, fol. 36, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41971/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

GENDTRENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 23.713.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(41961/657/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

GFT FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 8.044.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GFT FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, 2, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 8.044, constituée sous la dénomination de CODAMA HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 1968, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 146 du 7 octobre 1968, dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juillet 1995, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 546 du 25 octobre 1995.

La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Monsieur Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à Thionville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, demeurant à Belvaux.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital de LUF 45.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 825.000.000,- à LUF 870.000.000,- par la création, l'émission et la souscription de 4.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 10.000,- chacune, à libérer par des versements en espèces.

2. Modification y relative des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, paraphées et paraphées par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les quatre-vingt-deux mille cinq cents (82.500) actions représentatives de l'intégralité du capital social de huit cent vingt-cinq millions de francs (825.000.000,- LUF), sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-cinq millions de francs (45.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de huit cent vingt-cinq millions de francs (825.000.000,- LUF) à huit cent soixante-dix millions de francs (870.000.000,- LUF) par la création, l'émission et la souscription de quatre mille cinq cents (4.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune.

Souscription et libération

De l'accord unanime de tous les actionnaires, les quatre mille cinq cents (4.500) actions nouvellement créées ont été entièrement souscrites par la société GRUPPO FINANZIARIO TESSILE S.p.A., avec siège social à Turin, représentée par Monsieur Marcello Ferretti, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Turin, le 27 novembre 1995, laquelle procuration est annexée aux présentes.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de quarante-cinq millions de francs (45.000.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à huit cent soixante-dix millions de francs (870.000.000,- LUF), représenté par quatre-vingt-sept mille (87.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à cinq cent trente mille francs (530.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Ferretti, S. Citti, G. Baumann, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 87S, fol. 73, case 1. – Reçu 450.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

P. Frieders.

(41964/212/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

GFT FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 8.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

P. Frieders.

(41965/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

GIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le huit décembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GIT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 183 du 26 avril 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Maurizio Manfredi, employé privé, demeurant à Heisdorf.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'il détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinq mille cinq cents (5.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice pour l'arrêter au 31 décembre de chaque année et pour la première fois le 31 décembre 1995 et modification subséquente de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

2. Modification de la devise d'expression du capital qui passe de LUF à ITL et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à ITL 275.000.000,-, divisé en 5.500 actions de ITL 50.000,- chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice afin qu'il s'arrête le trente et un décembre de chaque année et pour la première fois le 31 décembre 1995.

L'article sept des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en liras italiennes au cours de vingt liras italiennes (ITL 20,-) pour un francs luxembourgeois (LUF 1,-).

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 5.500.000,-) à deux cent soixante-quinze millions de liras italiennes (ITL 275.000.000,-).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir les cinq mille cinq cents (5.500) actions existantes de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) en cinq mille cinq cents (5.500) actions de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital autorisé actuel de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) en deux milliards cinq cents millions de liras italiennes (ITL 2.500.000.000,-), qui sera représenté par des actions de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier les premier et cinquième alinéa de l'article trois des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-quinze millions de liras italiennes (ITL 275.000.000,-), représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune, entièrement libérées.

Cinquième alinéa. Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à deux milliards cinq cents millions de liras italiennes (ITL 2.500.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, A. Cinarelli, M. Manfredi, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 87S, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 1995.

C. Hellinckx.

(41966/215/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

GIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

C. Hellinckx.

(41967/215/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

HILOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 25.813.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(41977/657/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

GLOBAL BOND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.981.

The annual general meeting of shareholders held on December 4, 1995 has taken the following resolutions:

1) It has decided to allocate the net profit of USD 44,198.19 as follows:

Legal Reserve 5%	USD 2,210.00
Dividend	USD 40,600.00
Brought forward	USD 1,388.19

USD 44,198.19

2) It has decided to renew the mandate of Messrs Akira Hasegawa, Marcel Weicker and Jean-Michel Gelhay for a period of one year. The mandate of the Statutory Auditor, FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, has also been renewed for the same period of one year.

For GLOBAL BOND MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

F. Guillaume C. List-Boes
Conseiller Agent principal

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 90, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41968/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

KELLEN ET CIE, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-7502 Mersch, Zone Industrielle, B. P. 131.

Le siège de la société a été transféré de l'ancienne adresse, 16, route de Luxembourg à Berschbach à la nouvelle adresse:

Allée John W. Leonard, Zone industrielle, b.p. 131, L-7502 Mersch.

Mersch, le 19 décembre 1995.

KELLEN ET CIE, S.e.n.c.
Signature

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 1995, vol. 121, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(41991/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

HARMONY GOLD FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 93, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

A. Marx N. Nickels
Div. Administration Chef de Division

(41972/012/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

HARMONY GOLD FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.578.

Résolution prise lors de l'Assemblée Générale du 13 avril 1995

L'Assemblée décide de reporter l'Assemblée Générale Ordinaire au 7 décembre 1995. Cet ajournement est dû à un problème de régularisation de la TVA, qui a rendu impossible la clôture des comptes annuels dans les délais fixés.

Pour la société
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

A. Marx N. Nickels
Div. Administration Chef de Division

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41973/012/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

HARMONY GOLD FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.578.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 7 décembre 1995**Nominations*

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Ahmed Agrama, Frank Agrama, Paul Gengler, Raymond Kirsch, Leonard Rosman et Monsieur Pierre Schmit ainsi que Madame Marie-Paule Weides et le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Joseph Winandy, pour une nouvelle période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale en 1996.

*Pour la société*BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG

A. Marx

N. Nickels

*Div. Administration**Chef de Division*

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41974/012/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

**EZRA'S INVESTMENT & DEVELOPMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme,
(anc. IDECO S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.710.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IDECO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 3 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 208 du 8 mai 1991.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jan A.J. Bout, managing director, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Madame Elly Bout, fondée de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Elsa Chaltin, employée privée, demeurant à B-Nobressart.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en EZRA'S INVESTMENT & DEVELOPMENT CORPORATION S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société peut exercer toute activité industrielle, commerciale ou financière ainsi que le crédit-bail, le louage et en général toute activité en rapport avec le développement de projets en matière mobilière ou immobilière, l'assistance à l'obtention de financements et le conseil en général.

La société peut en outre fournir tous services, aides ou assistance, contre rémunération de toute nature ou autrement, à toutes entités, sociétés, ou autres personnes morales ou physiques, sous les conditions qui seront fixées selon les cas.

La société pourra effectuer tous investissements et créer tous instruments d'investissement.

La société pourra engager et employer des collaborateurs ou des consultants et les mettre à la disposition de toutes entités, sociétés et autres personnes morales ou physiques et en fixer les conditions.

Elle pourra s'engager ou contracter tous contrats de prêts, rassembler des fonds en vue des objets directement ou indirectement en rapport avec l'activité de la société, y compris les garanties et indemnités éventuellement requises.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en EZRA'S INVESTMENT & DEVELOPMENT CORPORATION S.A., de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination EZRA'S INVESTMENT & DEVELOPMENT CORPORATION S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société peut exercer toute activité industrielle, commerciale ou financière ainsi que le crédit-bail, le louage et en général toute activité en rapport avec le développement de projets en matière mobilière ou immobilière, l'assistance à l'obtention de financements et le conseil en général.

La société peut en outre fournir tous services, aides ou assistance, contre rémunération de toute nature ou autrement, à toutes entités, sociétés, ou autres personnes morales ou physiques, sous les conditions qui seront fixées selon les cas.

La société pourra effectuer tous investissements et créer tous instruments d'investissement.

La société pourra engager et employer des collaborateurs ou des consultants et les mettre à la disposition de toutes entités, sociétés et autres personnes morales ou physiques et en fixer les conditions.

Elle pourra s'engager ou contracter tous contrats de prêts, rassembler des fonds en vue des objets directement ou indirectement en rapport avec l'activité de la société, y compris les garanties et indemnités éventuellement requises.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. A.J. Bout, E. Bout, E. Chaltin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 87S, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 décembre 1995.

G. Lecuit.

(41979/220/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

EZRA'S INVESTMENT & DEVELOPMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 décembre 1995.

G. Lecuit.

(41980/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

H.B.G., HAUNSTETTNER BETEILIGUNG GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R. C. Luxembourg B 48.267.

Décisions:

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
2. Les comptes annuels pour l'exercice social clôturé le 30 juin 1995, tels qu'ils ont été établis par le conseil d'administration, sont approuvés.

L'exercice social clôture avec une perte de DM 21.726,09.

3. Le résultat de l'exercice est reporté à nouveau.

4. L'assemblée accorde son quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice social clôturant au 30 juin 1995.

5. L'assemblée accepte la démission de M. Michele Fiorese de son mandat d'administrateur de la société et nomme en son remplacement M. Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant au 18, rue de Luxembourg à L-4876 Lamadelaine.

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et le mandat du commissaire aux comptes pour une période allant jusqu'à l'échéance de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels clôturés au 30 juin 1996.

6. L'assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 21, boulevard de Verdun à L-2670 Luxembourg.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12.00 heures.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la séance, lequel est signé par les membres du bureau.

Luxembourg, le 10 juillet 1995.

M. Muller

A. Noullet

J.-F. Bouchoms

Le Président

Le Secrétaire

Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41975/751/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

GOLF SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 45.592.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 18 décembre 1995, que:
 – M. P. de Reus, Amsterdam, a été nommé au poste de commissaire aux comptes en remplacement de la SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE de la Communauté démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2000.

– TMF B.V., M. R. van de Voort et M. R. A. Boelens, Amsterdam, ont été nommés aux postes d'administrateur en remplacement de M. R. Faltz, Mme C. Bittler et M. J. Schroeder, démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2000.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41969/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

(anc. I.F.S. LUXEMBOURG, S.à r.l.).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 33.065.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

R. P. Pels.

(41981/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

(anc. I.F.S. LUXEMBOURG, S.à r.l.).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 33.065.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

R. P. Pels.

(41982/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

(anc. I.F.S. LUXEMBOURG, S.à r.l.).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 33.065.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

R. P. Pels.

(41983/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

HOKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3341 Huncherange, 16, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 41.192.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 1995, vol. 301, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41978/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

INTERIEUR ET DECORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 22.978.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 1995, vol. 301, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41984/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

INTERNATIONAL CLOTHING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.449.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, volume 87S, folio 93, case 83, que la société anonyme holding INTERNATIONAL CLOTHING HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 13.449, au capital social de LUF 3.500.000,-, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société anonyme holding INTERNATIONAL CLOTHING HOLDING S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

M. Elter.

(41985/210/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

INTERNATIONAL VRAC DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 3, rue Ernier Reitz.
R. C. Luxembourg B 25.776.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 1995, vol. 301, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41986/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

LIVING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 22, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 28.455.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 1995, vol. 301, fol. 64, case 6/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41999/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

LIVING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 22, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 28.455.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 1995, vol. 301, fol. 64, case 6/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995.

Signature.

(42000/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

ISPC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 27.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 13, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1995.

(41989/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

LEPLATEX-VEREIN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.614.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 90, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour LEPLATEX-VEREIN HOLDING S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(41995/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

LEPLATEX-VEREIN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.614.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 26 mai 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Madame Francine Herkes, employée privée, Luxembourg

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart

Monsieur Roger Petry, employé privé, Hostert-Niederanven.

Commissaire aux Comptes:

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 14 novembre 1995.

Pour LEPLATEX-VEREIN HOLDING S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 90, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41996/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

KODIFONTI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 23.192.

Extraits des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 11 décembre 1995

1. La démission de Messieurs François-Marc Lanners et Germain Menager et de Madame Yolande Johanns et de FIN-CONTROLE S.A. respectivement en tant qu'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes est acceptée. Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, Mamer, Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, Diekirch et Madame Isabelle Bastin, licenciée en sciences économiques appliquées, Arlon (B), sont nommés nouveaux Administrateurs et Monsieur Didier Kirsch, maître en sciences de gestion, Thionville (F), est nommé nouveau Commissaire aux Comptes.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

2. Le siège social de la société est transféré au 15, boulevard Roosevelt, Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour KODIFONTI LUXEMBOURG S.A.
KREDIETRUST

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41992/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

IGD, INTERNATIONALE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.411.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 90, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour IGD, INTERNATIONALE DE GESTION ET
DE DEVELOPPEMENT S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(41987/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

KONSBRUCK'S BRITISH HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 11, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 25.377.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1995, vol. 301, fol. 66, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41993/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

KRYSTYNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 56, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 30.161.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1995, vol. 301, fol. 66, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41994/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

LE TRENTE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 41.829.

A la suite de différentes cessions, les parts sociales sont à présent réparties comme suit:

– Monsieur Jean-Claude Arens	1.000 parts
– Monsieur Paul Kayser	1.000 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41997/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

NEW DECORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 127, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 37.573.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Imed Ben Hammouda, vendeur, et
- 2) son épouse, Madame Anna Maria Faria Marques, vendeuse,

les deux demeurant ensemble à Schifflange, 15, rue d'Esch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I) Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée NEW DECORS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 25, rue Pierre Thinner, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 37.573, dont ils détiennent l'intégralité des parts sociales.

II) Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 juillet 1991, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 33 du 29 janvier 1992.

III) Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, intégralement libérées.

IV) Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cent mille francs (1.100.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) à un million six cent mille francs (1.600.000,- LUF) par la création et l'émission de deux cent vingt (220) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Souscription et libération

Les deux cent vingt (220) parts sociales nouvellement créées ont été souscrites comme suit par:

1) Madame Anne Maria Faria Marques, préqualifiée, cent douze parts sociales	112
2) Monsieur Imed Ben Hammouda, préqualifié, cent huit parts sociales	108
Total: deux cent vingt parts sociales	220

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million cent mille francs (1.100.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million six cent mille francs (1.600.000,- LUF), divisé en trois cent vingt (320) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1) Madame Anna Maria Faria Marques, vendeuse, demeurant à Schifflange, cent soixante-trois parts sociales	163
2) Monsieur Imed Ben Hammouda, vendeur, époux de Madame Anna Maria Faria Marques, demeurant à Schifflange, cent cinquante-sept parts sociales	<u>157</u>
Total: trois cent vingt parts sociales	320»

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Luxembourg, 25, rue Pierre Thinnès à Esch-sur-Alzette, 127, rue de l'Alzette et de modifier par conséquent la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2. Première phrase.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à trente-cinq mille francs (35.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Hammouda, A. M. Faria Marques, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 87S, fol. 79, case 8. – Reçu 11.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

P. Frieders.

(42011/212/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

NEW DECORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 127, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 37.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

P. Frieders.

(42012/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

NICOBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.800.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 26 mai 1995

Nominations statutaires

Conseil d'Administration

MM. Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué de la société;

Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg;

Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 1995.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(42013/657/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

ORGANIC MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1260 Luxemburg, 39, rue de Bonnevoie.

H. R. Luxemburg B 49.030.

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am sechsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ORGANIC MANAGEMENT S.A., mit Sitz in Ehlange-Mess, H. R. Nummer B 49.030, gegründet durch Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 13. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 28 vom 18. Januar 1995 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um elf Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Henry Helmut Fauser, Kaufmann, wohnhaft in D-72519 Veringenstadt, Höllgasse 127.

Derselbe ernennt zur Schriftführerin Frau Sybille Fauser, Kauffrau, wohnhaft in D-72519 Veringenstadt, Höllgasse 127.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Ralf Thomas, Music Producer, wohnhaft in L-3961 Ehlange-Mess, 24, rue des Trois Cantons.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Die anwesenden Aktionäre sind nebst Stückzahl der Aktien auf einer von den Komparenten unterzeichneten Namensliste verzeichnet, so dass sämtliche Aktien der Gesellschaft auf gegenwärtiger ausserordentlicher Generalversammlung gültig vertreten sind, welche demgemäss ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Übertragung von fünfundsiebzig (75) Aktien durch Herrn Ralf Thomas, Music Producer, wohnhaft in L-3961 Ehlange-Mess, 24, rue des Trois Cantons an Herrn Henry Helmut Fauser, Kaufmann, wohnhaft in D-72519 Veringenstadt, Höllgasse 127, zum Preise von fünfundsiebzigtausend (75.000,-) Deutsche Mark.

2) Übertragung von fünfundsiebzig (75) Aktien durch Frau Susanne Thomas, Graphic Designer, wohnhaft in L-3961 Ehlange-Mess, 24, rue des Trois Cantons an Frau Sybille Fauser, Kauffrau, wohnhaft in D-72519 Veringenstadt, Höllgasse 127, zum Preise von fünfundsiebzigtausend (75.000,-) Deutsche Mark.

3) Ermächtigung an Herrn Henry Helmut Fauser, die Eintragungen im Aktienregister vorzunehmen.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt zu Protokoll und nimmt die folgenden Aktienübertragungen an:

1) fünfundsiebzig (75) Aktien durch Herrn Ralf Thomas, Music Producer, wohnhaft in L-3961 Ehlange-Mess, 24, rue des Trois Cantons, hier anwesend, an Herrn Henry Helmut Fauser, Kaufmann, wohnhaft in D-72519 Veringenstadt, Höllgasse 127, hier anwesend, zum Preise von fünfundsiebzigtausend (75.000,-) Deutsche Mark zu den hierunter festgesetzten Zahlungsmodalitäten;

2) fünfundsiebzig (75) Aktien durch Frau Susanne Thomas, Graphic Designer, wohnhaft in L-3961 Ehlange-Mess, 24, rue des Trois Cantons, hier anwesend, an Frau Sybille Fauser, Kauffrau, wohnhaft in D-72519 Veringenstadt, Höllgasse 127, hier anwesend, zum Preise von fünfundsiebzigtausend (75.000,-) Deutsche Mark zu den hierunter festgesetzten Zahlungsmodalitäten.

Die Zahlungen für die Übertragung aller Aktien, machen einen Gesamtpreis von hundertfünfzigtausend (150.000,-) Deutsche Mark, sind zahlbar in fünfunddreissig (35) Monatsraten zu je viertausendzweihundert (4.200,-) Deutsche Mark und eine letzte Monatsrate von dreitausend (3.000,-) Deutsche Mark jeweils am 1. des Monats und zum erstenmal am 1. April 1996 auf das Konto von Herrn Ralf Thomas bei der First National Bank of South Africa, Umhlanga Rocks P.O. Box 12, Umhlanga Rcks 4320, South Africa, Konto-Nummer 501 907 011 358.

Sollten die Käufer mit mehr als drei (3) Raten in Verzug geraten, wird der Gesamtbetrag sofort fällig.

Zweiter Beschluss

Die neuen Aktionäre ermächtigen Herrn Henry Helmut Fauser, vorgenannt, die Einschreibungen im Aktienregister der Gesellschaft vorzunehmen gemäss Artikel 40 Absatz 3 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt der bisherigen Verwaltungsratsmitglieder an und erteilt ihnen durch Spezialvotum Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern:

- Herrn Henry Helmut Fauser, Kaufmann, wohnhaft in D-72519 Veringenstadt, Höllgasse 127;
- Frau Sybille Fauser, Kauffrau, wohnhaft in D-72519 Veringenstadt, Höllgasse 127;
- Herrn Max Kleefoth, Postbeamter, wohnhaft in D-72793 Pfullingen, Seitenhalde, 81.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Sitz der Gesellschaft nach L-1260 Luxemburg, 39, rue de Bonnevoie zu verlegen.

Infolgedessen wird der zweite Absatz von Artikel 1 abgeändert und wird in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 1. Absatz 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um elf Uhr dreissig für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H.H. Fauser, S. Fauser, R. Thomas, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 87S, fol. 97, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(42019/230/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

ORGANIC MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxemburg, 39, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxemburg B 49.031.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 6 décembre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(42020/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

ORGANIC MEDIA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1260 Luxemburg, 39, rue de Bonnevoie.

H. R. Luxemburg B 49.031.

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am sechsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

ORGANIC MANAGEMENT S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in L-3961 Ehlange an der Mess, 24, rue des Trois Cantons, hier vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, Herrn Ralf Thomas, Music Producer, wohnhaft in L-3961 Ehlange-sur-Mess, 24, rue des Trois Cantons und Frau Susanne Thomas, Graphic Designer, wohnhaft in L-3961 Ehlange an der Mess, 24, rue des Trois Cantons.

Diese Komparentin, vertreten wie vorgenannt, bat den unterfertigten Notar, folgendes zu beurkunden:

- dass sie alleinige Besitzerin ist aller Anteile der Einmanggesellschaft mit beschränkter Haftung ORGANIC MEDIA, S.à r.l., R.C. B Nr. 49.031, mit Gesellschaftssitz in Ehlange an der Mess, gegründet durch den unterfertigten Notar, am 13. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 31 vom 20. Januar 1995;

- dass die Satzung abgeändert wurde durch zwei Urkunden des instrumentierenden Notars vom 12. Januar und 8. März 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 233 vom 30. Mai 1995, respektive Nummer 357 vom 1. August 1995;

- dass das Gesellschaftskapital festgesetzt ist auf eine Million (1.000.000,-) Luxemburger Franken, aufgeteilt in zweihundert (200) Anteile zu je fünftausend (5.000,-) Luxemburger Franken;

- dass ORGANIC MANAGEMENT S.A., vorgenannt, zwei (2) Anteile mit einem Nennwert von fünftausend (5.000,-) Luxemburger Franken in der Gesellschaft abtritt an Herrn Henry Helmut Fauser, Kaufmann, wohnhaft in D-72519 Veringenstadt, Höllgasse 127, hier anwesend und dies annehmend, zu einem Gesamtpries von zehntausend (10.000,-) Luxemburger Franken, worüber Quittung;

- dass diese Anteilsübertragung geschehen ist mit dem Einverständnis und der Einwilligung des alleinigen Gesellschafters sowie der hier anwesenden Geschäftsführerin der Gesellschaft, Frau Susanne Thomas, vorgenannt;

- dass aufgrund dieser Anteilsübertragung Artikel 6 der Satzung folgenden Wortlaut haben wird:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf eine Million (1.000.000,-) Luxemburger Franken, aufgeteilt in zweihundert (200) Anteile von je fünftausend (5.000,-) Luxemburger Franken, welche voll eingezahlt sind.

Die Anteile wurden wie folgt zugeteilt:

1) ORGANIC MANAGEMENT S.A., vorgenannt, einhundertachtundneunzig Anteile 198

2) Herrn Henry Helmut Fauser, vorgenannt, zwei Anteile 2

Total: zweihundert Anteile 200»

- dass die neuen Gesellschafter beschliessen, den Sitz der Gesellschaft nach L-1260 Luxemburg, 39, rue de Bonnevoie zu verlegen,

- dass infolgedessen der erste Absatz von Artikel 3 der Satzung abgeändert wird und in Zukunft folgenden Wortlaut haben wird:

«**Art. 3. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

- dass die Gesellschafter des weiteren beschliessen, den Rücktritt von Frau Susanne Thomas, vorgenannt, als Geschäftsführerin anzunehmen und durch Spezialvotum ihr Entlastung zu erteilen für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage;

- dass die Gesellschafter schliesslich beschliessen, Herrn Henry Helmut Fauser, Kaufmann, wohnhaft in D-72519 Veringenstadt, Höllgasse 127 zum neuen Geschäftsführer zu ernennen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen, und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr dreissigtausend (30.000,-) Franken.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Komparenten, haben diese mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Thomas, S. Thomas, H. H. Fauser, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 87S, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(42021/230/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

ORGANIC MEDIA, , S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 39, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 49.031.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 6 décembre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(42022/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

PEC HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 50.965.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize décembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à L-1511 Luxembourg, 105, avenue de la Faïencerie, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding PEC HOLDING, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.965, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, prénommé, en date du 14 avril 1995, publié au Mémorial C du 3 août 1995 numéro 365,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 4 décembre 1995; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I. Que le capital social de la société anonyme holding PEC HOLDING, prédésignée, s'élève actuellement à ITL 500.000.000,- (cinq cents millions de lires italiennes), représenté par 500 (cinq cents) actions de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, entièrement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à ITL 5.000.000.000,- (cinq milliards de lires italiennes) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil d'administration, en sa réunion du 4 décembre 1995 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation de capital à concurrence de ITL 400.000.000,- (quatre cents millions de lires italiennes) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de ITL 500.000.000,- (cinq cents millions de lires italiennes) à ITL 900.000.000,- (neuf cents millions de lires italiennes) par la création et l'émission de 400 (quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les nouvelles actions sont émises moyennant une prime d'émission totale de ITL 400.000.000,- (quatre cents millions de lires italiennes), de sorte que le montant global de ITL 800.000.000,- (huit cents millions de lires italiennes), représente le montant de l'augmentation de capital de ITL 400.000.000,- (quatre cents millions de lires italiennes) et la prime d'émission prémentionnée. Le montant de cette prime d'émission sera affectée par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, à la réserve disponible de la société.

IV. Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires et a décidé d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, Monsieur Carlo Prinetti, dirigeant d'entreprises, demeurant à CH-6900 Crans-sur-Sierre (Suisse), rue de Toules.

V. Que les 400 (quatre cents) actions nouvelles et la prime d'émission ont été souscrites et libérées intégralement par Monsieur Carlo Prinetti, prénommé, par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme holding PEC HOLDING, prédésignée, de sorte que la somme de ITL 800.000.000,- (huit cents millions de liras italiennes) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à ITL 900.000.000,- (neuf cents millions de liras italiennes), représenté par 900 (neuf cents) actions de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent dix mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Jelmoni, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 87S, fol. 88, case 4. – Reçu 148.880 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

M. Elter.

(42025/210/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

PEC HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 50.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

M. Elter.

(42026/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

PIRELLI & C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.816.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PIRELLI & C. LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 45.816.

Ladite société a été transférée à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, par acte du notaire instrumentaire en date du 26 novembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 45 du 2 février 1994.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 219 du 20 mai 1995.

Ladite société a un capital social actuel de deux cent soixante-dix millions de francs suisses (CHF 270.000.000,-), divisé en deux cent soixante-dix mille (270.000) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Docteur Claude Deschenaux, Président de Banque, demeurant à Schrodweiler.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Gustave Stoffel, directeur adjoint, demeurant à Wecker.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à l'assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les deux cent soixante-dix mille (270.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de deux cent soixante-dix millions de francs suisses (CHF 270.000.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification du premier alinéa de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième jeudi du mois de février de chaque année à 12.00 heures.»

2) Modification de l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

3) Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social en cours débute le 1^{er} novembre 1995 et se terminera le 31 décembre 1995 et les assemblées générales des actionnaires appelées à approuver les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 octobre 1995 et des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 1995 se tiendront le 15 février 1996.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg le troisième jeudi du mois de février de chaque année à 12.00 heures.»

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Troisième résolution

Dispositions transitoires

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social en cours débute le 1^{er} novembre 1995 et se terminera le 31 décembre 1995 et les assemblées générales des actionnaires appelées à approuver les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 octobre 1995 et des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 1995 se tiendront en conformité avec la première résolution ci-dessus, le jeudi 15 février 1996.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Deschenaux, G. Stoffel, F. Franzina, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 1995, vol. 820, fol. 58, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 1995.

J. Delvaux.

(42029/208/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

SOCOFIN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 23.695.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 875, fol. 94, case 3, que la société anonyme en liquidation SOCOFIN S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 23.695, au capital social de CHF 200.000,-, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société anonyme en liquidation SOCOFIN S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 1995.

M. Elter.

(42053/210/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

LUX-GARANTIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 38.460.

Le bilan au 30 septembre 1995, approuvé par l'Assemblée Générale du 11 décembre 1995, et enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-GARANTIE
BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG
A. Marx N. Nickels
Division Administration Chef de Division

(42001/012/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

LUX-PENSION S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 46.415.

Le bilan au 30 septembre 1995, approuvé par l'Assemblée Générale du 18 décembre 1995, et enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 474, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-PENSION
BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG
A. Marx N. Nickels
Division Administration Chef de Division

(42002/012/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

SHIPTRANS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.897.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the twenty-third of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SHIPTRANS DEVELOPMENT S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on September 14th, 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial No. 86 of February 26th, 1991 and the articles of incorporation of which have been modified by a deed of the undersigned, on April 4th, 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial No. 387 of October 15th, 1991.

The meeting was opened by Mr Charles Lahyr, docteur en droit, residing in Esch-sur-Alzette, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Annick Leenaerts, employée privée, residing in B-Chantemelle.

The meeting elected as scrutineer Mr Paul Marx, docteur en droit, residing in Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Amendment of article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«The corporate capital is set at five hundred and twenty thousand US dollars (520,000.- USD), represented by five hundred and twenty (520) shares with a par value of one thousand US dollars (1,000.- USD) each.

The shares are and shall always remain in registered form.

No share or shares may be transferred, neither through inheritance, court procedures or estate partition as a result of separation or divorce, nor can a shareholder sell, assign or transfer any of his shares to fellow shareholders or to any third party, without having tendered them for purchase by preference to the existing shareholders proportionate to the number of shares respectively held by them. The sales price shall correspond to the shares' equity value at the time of the transaction. In the event the equity value cannot be agreed, the value shall be determined by two réviseurs d'entreprises, one from each party, and in the event the two réviseurs d'entreprises cannot agree, the matter shall be referred to arbitration.

In the event a shareholder wishes to sell his share or shares, notification shall be given to the board of directors as representatives of the other shareholders, whereafter it is the duty of the board of directors to inform the other shareholders accordingly within a period of two months.

Should a shareholder not exercise the pre-emptive right within a period of 4 months, the remaining shareholders shall benefit of such right in proportion to the shares respectively held by them. If only one shareholder exercises the pre-emptive right, such shareholder shall be entitled to purchase all the shares tendered for sale.»

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to amend the article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at five hundred and twenty thousand US dollars (520,000.- USD), represented by five hundred and twenty (520) shares with a par value of one thousand US dollars (1,000.- USD) each.

The shares are and shall always remain in registered form.

No share or shares may be transferred, neither through inheritance, court procedures or estate partition as a result of separation or divorce, nor can a shareholder sell, assign or transfer any of his shares to fellow shareholders or to any third party, without having tendered them for purchase by preference to the existing shareholders proportionate to the number of shares respectively held by them. The sales price shall correspond to the shares' equity value at the time of the transaction. In the event the equity value cannot be agreed, the value shall be determined by two réviseurs d'entreprises, one from each party, and in the event the two réviseurs d'entreprises cannot agree, the matter shall be referred to arbitration.

In the event a shareholder wishes to sell his share or shares, notification shall be given to the board of directors as representatives of the other shareholders, whereafter it is the duty of the board of directors to inform the other shareholders accordingly within a period of two months.

Should a shareholder not exercise the pre-emptive right within a period of 4 months, the remaining shareholders shall benefit of such right in proportion to the shares respectively held by them. If only one shareholder exercises the pre-emptive right, such shareholder shall be entitled to purchase all the shares tendered for sale.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SHIPTRANS DEVELOPMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 14 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 86 du 26 février 1991, et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 30 avril 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 387 du 15 octobre 1991.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire, Madame Annick Leenaerts, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à cinq cent vingt mille dollars US (520.000.- USD), représenté par cinq cent vingt (520) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000.- USD) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Aucune action ne peut être transférée par succession, justice ou partage du patrimoine à la suite d'une séparation ou d'un divorce, de même aucun actionnaire ne peut vendre, céder ou transférer des actions à des coactionnaires ou à un tiers, sans qu'elles aient été offertes par préférence à tous les actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions détenues par chacun. Le prix de vente est à déterminer sur base de la valeur de l'actif net au jour de l'opération. S'il y a désaccord sur la valeur, celle-ci doit être déterminée par deux réviseurs d'entreprises, chaque partie en désignant un, et au cas où les deux réviseurs d'entreprises n'arrivent pas à un accord, l'affaire doit être soumise à l'arbitrage.

Si un actionnaire désire vendre une ou plusieurs de ses actions, il en informera le conseil d'administration en tant que représentant des autres actionnaires, qui, ensuite est chargé d'en informer les autres actionnaires endéans deux mois.

Si un actionnaire n'exerce pas son droit de préférence endéans 4 mois, les actionnaires restants bénéficieront de ce droit proportionnellement au nombre d'actions détenues par chacun. Si seulement un actionnaire exerce son droit de préemption, celui-ci sera autorisé à acheter toutes les actions offertes.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à cinq cent vingt mille dollars US (520.000,- USD), représenté par cinq cent vingt (520) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Aucune action ne peut être transférée par succession, justice ou partage du patrimoine à la suite d'une séparation ou d'un divorce, de même aucun actionnaire ne peut vendre, céder ou transférer des actions à des coactionnaires ou à un tiers, sans qu'elles aient été offertes par préférence à tous les actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions détenues par chacun. Le prix de vente est à déterminer sur base de la valeur de l'actif net au jour de l'opération. S'il y a désaccord sur la valeur, celle-ci doit être déterminée par deux réviseurs d'entreprises, chaque partie en désignant un, et au cas où les deux réviseurs d'entreprises n'arrivent pas à un accord, l'affaire doit être soumise à l'arbitrage.

Si un actionnaire désire vendre un ou plusieurs de ses actions, il en informera le conseil d'administration en tant que représentant des autres actionnaires, qui, ensuite est chargé d'en informer les autres actionnaires endéans deux mois.

Si un actionnaire n'exerce pas son droit de préférence endéans 4 mois, les actionnaires restants bénéficieront de ce droit proportionnellement au nombre d'actions détenues par chacun. Si seulement un actionnaire exerce son droit de préemption, celui-ci sera autorisé à acheter toutes les actions offertes.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lahyr, A. Leenaerts, P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 87S, fol. 57, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 décembre 1995.

G. Lecuit.

(42042/220/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

SHIPTRANS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 décembre 1995.

G. Lecuit.

(42043/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1995.